

Pour des déplacements simples et sécuritaires
Mode d'emploi de la cinquième édition de *Drummondville sur son 31*

Drummondville, le 19 décembre 2018. – La Ville de Drummondville clôturera l'année 2018 avec la présentation de la cinquième édition de *Drummondville sur son 31* (D31), au centre-ville, dès 14 h, le 31 décembre. Comme l'an dernier, une programmation gratuite des plus divertissantes sera proposée pour l'ensemble des visiteurs. Aussi, la Ville de Drummondville désire informer ses citoyens des incitatifs mis en place pour leur assurer des déplacements simples et sécuritaires dans le secteur, compte tenu des préparatifs et de l'achalandage attendu cette journée-là. De plus, elle souhaite aviser la population des quelques artères et stationnements fermés en raison du déploiement des infrastructures.

Entraves engendrées par l'installation et la préparation de l'événement

Pour favoriser l'installation et la désinstallation rapides et sécuritaires des équipements nécessaires à l'événement, quelques rues et stationnements du centre-ville seront partiellement ou totalement fermés entre le 28 décembre 2018 et le 3 janvier 2019. Les tableaux ci-dessous permettent d'en connaître les détails.

Date de fermeture	Nom des rues	Date d'ouverture
28 décembre, dès 5 h	Girouard , entre Brock et Heriot	2 janvier, dès 13 h
29 décembre, dès 5 h	Marchand , entre Heriot et Lindsay	2 janvier, dès 13 h
29 décembre, dès 5 h	Brock , entre Bellevue et Cockburn	2 janvier, dès 13 h
30 décembre, dès 5 h	Heriot , entre Bellevue et du Pont	2 janvier, dès 13 h
31 décembre, dès 20 h	Lindsay , entre Marchand et Cockburn	1 ^{er} janvier, dès 1 h 30



Date de fermeture	Nom des stationnements	Date d'ouverture
26 décembre, dès 5 h	P-5 de la Basilique	3 janvier, dès 16 h
29 décembre, dès 5 h	P-6 place du Centre	2 janvier, dès 13 h
30 décembre, dès 5 h	P-27 de la Murale	1 ^{er} janvier, dès 13 h
30 décembre, dès 5 h	P-17 de la Voie ferrée	1 ^{er} janvier, dès 13 h
31 décembre, dès 5 h	P-14 du Manoir, entrée par P-29 de l'église anglicane (pour résidents seulement)	1 ^{er} janvier, dès 5 h

Stationnements publics gratuits

À l'occasion des festivités du 31 décembre, les espaces de stationnement seront gratuits au centre-ville, à compter du dimanche 30 décembre, 17 h 30, jusqu'au mercredi 2 janvier 2019, 8 h 30. Les usagers du réseau routier sont fortement invités à respecter les espaces de stationnement réservés aux détenteurs de vignette résident et aux personnes à mobilité réduite, sous peine de recevoir une contravention. Pour connaître les emplacements des différents espaces de stationnement, veuillez visiter la page *Stationnements* du www.drummondville.ca sous l'onglet *Mobilité*.

Transport en commun gratuit dès midi le 31 décembre

Pour encourager les citoyens à se déplacer sans leur voiture, la Ville de Drummondville offre le service de transport en commun gratuitement à compter de midi, le 31 décembre, et ce, jusqu'à 2 h du matin, le 1^{er} janvier. Les départs des autobus se feront aux 30 minutes.

Espaces réservés pour les personnes à mobilité réduite

Pour le spectacle en soirée, un espace sera aménagé pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, dans le secteur de la grande scène, à compter de 20h. L'accès se fera par le trottoir qui longe la Basilique Saint-Frédéric sur autorisation du surveillant en poste. De plus, pour le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite, des espaces sont réservés dans le stationnement P-6 (place du Centre) situé au coin de la rue Brock et de la rue Marchand. Il est important de noter que ce stationnement sera accessible par la rue Brock et contrôlé par un agent de sécurité.



Rappel concernant les animaux et l'alcool sur les sites d'activités populaires

La Ville tient à rappeler qu'il est interdit d'apporter toutes boissons alcoolisées sur le site des festivités. Plusieurs kiosques seront à disposition pour l'achat de boissons. De plus, en vertu de la réglementation municipale, la Ville rappelle qu'il est interdit à toute personne de se trouver en présence d'un chien ou de tout autre animal, en laisse ou en liberté, sur le site d'une fête populaire, sauf s'il s'agit d'un chien guide tenu en laisse.

Pour plus informations sur les parcours et la programmation complète de l'événement, visitez le <http://dmvevenements.ca>.

- 30 -

Source :

Service des loisirs
Ville de Drummondville

Information :

Thomas Roux
Conseiller, relations médias
Service des communications
Ville de Drummondville
819 850-1221
t.roux@drummondville.ca

